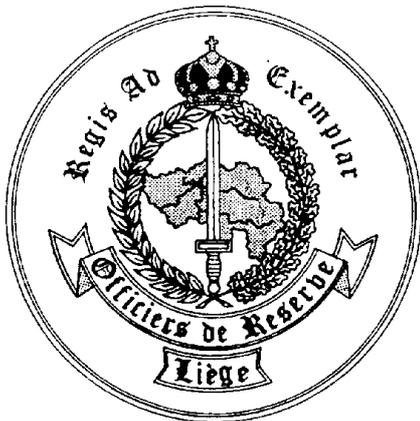


Cercle Royal des Officiers de Réserve de la Province de Liège



Le Ban



Bulletin d'information
février 2003

Diffusion restreinte

Sommaire

Le Petit Mot du Président	3
Le point sur le nouveau concept de la Réserve	4-7
OTAN : transformer les armées	8-9
Initiation pratique à la lecture de cartes	10
Compétition Nationale des Cadres de Réserve	11
Challenge de tir	11-13
La Brigade Para-Commando – objectif 2015	14-17
Révolution dans les affaires militaires (II)	18-22
Activités de notre Cercle en 2003	23



COTISATION 2003

15 €

Vous n'avez pas encore payé votre cotisation 2003 ?

Il est encore temps. Celle-ci reste fixée à **15 EUR**.

Pour rester membre du Cercle,

Pour être tenu informé des activités,

Parce que simplement vous êtes... Officier de Réserve.

**Virez dès aujourd'hui votre cotisation 2003 de 15 EUR
sur le compte du CRORLg 000-0393686-60.**

En communication : Nom – Grade – Matricule – Unité

J'espère que vous avez passé de bonnes fêtes de fin d'année. Je vous présente mes meilleurs vœux de bonne et heureuse année 2003 ainsi qu'à toute votre famille. Quoi de neuf pour cette année ?

Ces derniers mois ont quelque peu accéléré la restructuration de la réserve. En principe tout officier ayant répondu à l'enquête de mai 2002 devrait avoir reçu sa nouvelle affectation. Nous vous en avons largement commenté les tenants et aboutissants dans plusieurs numéros du « BAN ».

N'oubliez pas que deux types d'affectation sont prévus :

- une fonction à l'ordre de bataille (TO) d'une unité d'active ou de réserve (TSU);
- le passage au « Notariat ».

Dans le cas d'affectation au « Notariat », il y a de grandes chances que vous ne soyez plus contacté et seul un acte volontaire de votre part vous permettra de réintégrer la RA (réserve active).

Fin 2002, le cercle a lancé une enquête auprès de ses membres actifs afin d'actualiser les données les concernant. A ce jour, seul 33 % de réponses nous sont parvenues ! Je suppose que les fêtes de fin d'année ont très largement contribué à ce petit oubli ! Aussi je lance un appel aux autres afin de nous renvoyer au plus vite ces quelques informations.

Quant au programme de nos activités militaires prévues et programmées pour cette année 2003, nous avons reçu du service Ops & Training le programme en retour. Celui-ci appelé « Programme Joint Réserve 2003 » qui introduit l'implémentation progressive du nouveau concept de la réserve, a pour conséquence une réduction du programme établi en 2002.

Dans ce contexte toutes les activités programmées par les cercles eux-mêmes ont été supprimées, seules subsistent les activités organisées par l'URNOR.

Les principes suivants sont d'application :

- les activités du programme sont des « prestations complémentaires » et donc pas prises en compte pour satisfaire à la norme minimale requise (minimum 7 jours par an).
- la participation à une activité prévue au programme est soumise à l'autorisation préalable du Chef de Corps du militaire de réserve concerné.

Les réservistes actifs (RA) devront contacter leur unité d'affectation et s'intégrer autant que possible au programme d'entraînement établi par celle-ci.

L'année 2003 marque donc un grand tournant dans l'organisation des activités de notre cercle. Je ne manquerai pas de vous tenir informé des options que nous prendrons dans ce cadre.

Le point sur le nouveau concept de la Réserve

Vous trouverez, ci-après, la réponse à quelques questions que les Réservistes se posent !

Quelles sont les critères de la nouvelle Réserve ?

- La Réserve actuelle est à redynamiser pour une partie et à intégrer dans une nouvelle structure au sein de l'Etat-Major et des unités selon des principes qui répondent au plan stratégique 2000 – 2015.
- La Réserve future sera de plus petite taille, mieux intégrée, mieux prise en compte par les unités, mieux entraînée selon des normes optimales, plus professionnelle, mieux utilisable dès le temps de paix, essentiellement sur base volontaire.
- Cette Réserve sera composée, en partie, de militaires ex-active et, progressivement, de militaires de Réserve recrutés dans le civil et formés de façon modulaire sur un certain nombre d'année.
- La Réserve nouvelle sera capable de renforcer la Défense dès le temps de paix compte tenu des limitations imposées par l'employeur civil, capable aussi d'entretenir et de renforcer le lien Défense – Nation.
- Des programmes « Employer Support » seront mis en place, tels que des partenariats, des médiations, des communications entre la Réserve et les employeurs, des actions visant à valoriser la Réserve au sein de l'entreprise.
- La Réserve devra permettre de contribuer aussi au rétablissement de la conscription dans le cadre d'un conflit majeur.

Comment a-t-on légiféré en faveur de la nouvelle Réserve ?

- L'Arrêté Royal du 23 novembre 1999 a actualisé le statut pécuniaire des Réservistes.
- Le 16 mai 2001, une loi a été votée à l'unanimité par le Parlement et signée par SM le Roi ; elle définit le nouveau statut administratif de la Réserve.
- Sont en gestation : un règlement régissant la Réserve et une législation sociale minimale protégeant le Réserviste contre le licenciement et dans certaines mesures contre les conséquences des accidents et décès notamment.
- Un allègement important du fardeau administratif a été mis en place en vue de simplifier les procédures de rappel.

Quelles sont les mesures prises sur le plan organisationnel ?

- Une bonne prise en compte du concept de la Réserve et une bonne intégration au sein de la structure unique tout en assurant la coordination indispensable à un bon fonctionnement.
- Une meilleure responsabilisation des commandants d'unité à l'égard de leurs Réservistes par une meilleure intégration de la Réserve au sein de l'unité.
- Un entraînement au sein de l'unité, adapté aux objectifs de celle-ci et aux caractéristiques de la fonction.
- Une amélioration de l'équipement personnel du Réserviste en fonction de ses prestations.

Quel est le rôle et quelles sont les missions de cette Réserve d'un nouveau type ?

Les Forces d'active professionnelles des Composantes Terrestre, Maritime, Aérienne et Médicale seront réorganisées, dotées de matériels nouveaux et modernes ; elles seront disponibles sous préavis et aptes à maîtriser les situations les plus complexes. La réforme de la Réserve doit être associée à celle des Composantes. Plus qu'un changement de format ou d'organisation, c'est d'abord un changement de culture qu'il faut opérer dans les rangs de la Réserve mais aussi dans ceux de l'active.

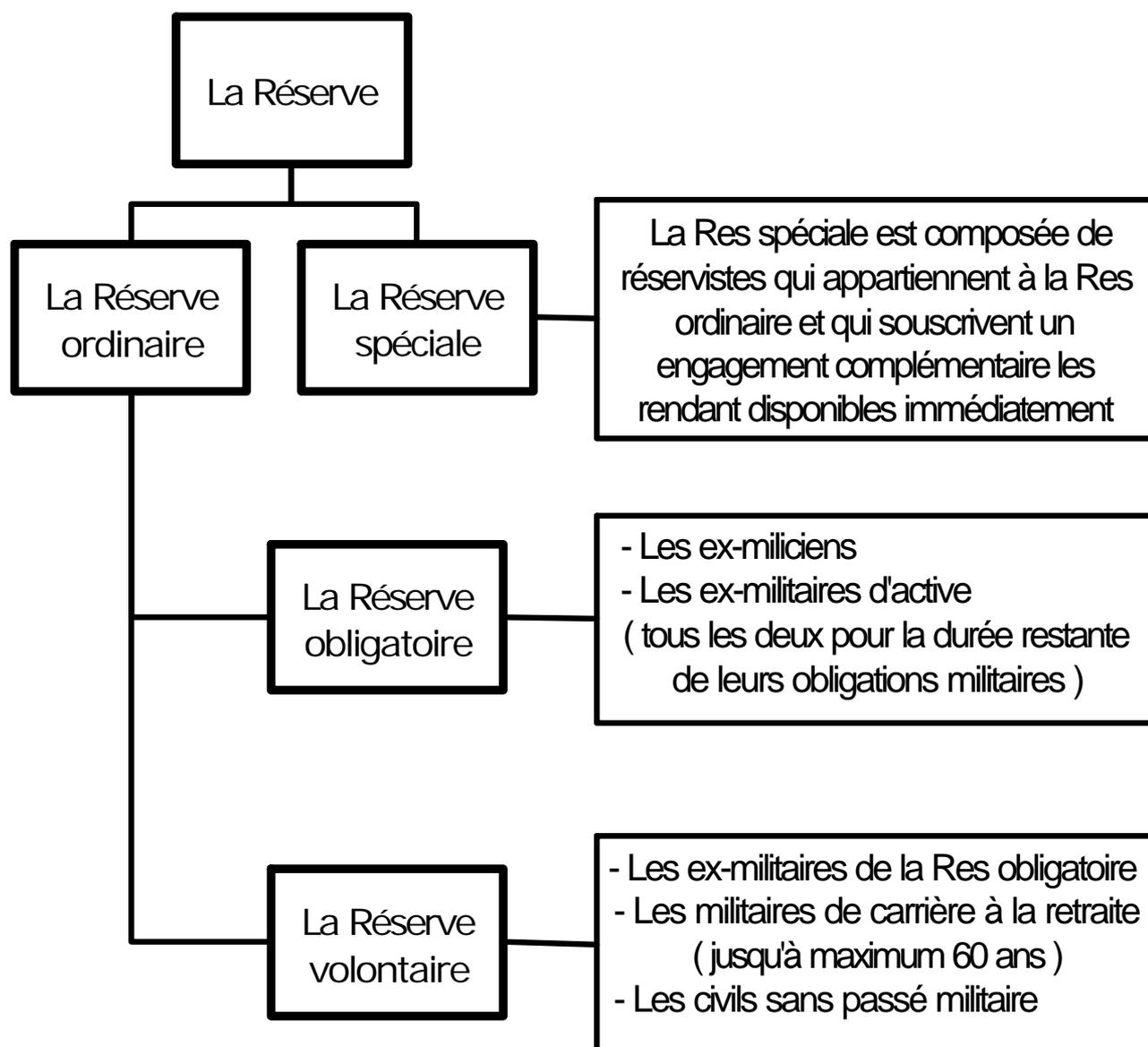
A l'ancien concept d'une Réserve de masse se substitue une Réserve au format réduit mais autant que possible intégrée aux Composantes, entraînée, engageable dès le temps de paix sur une base obligatoire décrétée par le Gouvernement fédéral.

Pendant leurs périodes d'activités militaires, les Réservistes doivent se préparer à tenir leurs rôles et accomplir leurs missions, à savoir :

- Compléter et/ou renforcer les Etats-Majors et les unités afin d'en garantir une meilleure opérationnalité dès le temps de paix.
 - pour fonctionner 24 heures sur 24 si nécessaire ;
 - pour assurer, en cas de besoin, la défense rapprochée de ces organismes en période d'exercice et d'opération ;
 - pour apporter aux unités, qui effectuent des rotations en opérations extérieures, un renfort en personnel ;
 - pour apporter des spécialités et qualifications dont on ne dispose pas au sein de la Défense ;
 - pour aider à la gestion de l'administration des Réservistes des unités.
- Remplacer du personnel professionnel absent, au cours, malade, en opération... à la demande du Chef de Corps.

- Participer à l'appui aux missions territoriales sur base d'une structure adaptée dans le cadre de scénarios :
 - aide à la nation dans le cadre des plans d'urgence ;
 - aide aux tiers dans le cadre « Host Nation Support » ;
 - appui à la police fédérale dans le cadre du plan de sensibilité ;
 - participation aux opérations de maintien de l'ordre.
- Participer au maintien et à l'amélioration du lien Défense – Nation.
- Participer à la montée en puissance de la Défense par les rappels progressifs puis la mobilisation générale pris dans son sens nouveau du terme : rappel ordinaire, rappel spécial, rappel d'urgence puis mobilisation sont prévus successivement dans le concept.
- Recompléter les unités en temps de guerre par le biais de la chaîne des renforts.

Comment la nouvelle Réserve sera-t-elle composée ?



Comment l'alimentation est-elle prévue ?

L'alimentation de la Réserve sera garantie en régime par la Réserve obligatoire (les ex-militaires d'active) à entraîner et la Réserve volontaire dont une partie est à recruter, à former et à entraîner.

La durée des obligations militaires des Réservistes varie suivant la catégorie du personnel :

- officiers,
 - sous-officiers,
 - caporaux et soldats,
- et aussi suivant l'origine de ce personnel :
- personnel de carrière,
 - personnel de complément,
 - personnel temporaire,
 - personnel engagé à court terme,
 - personnel qui relève de la catégorie « ex-milicien ».

Quelle est la situation actuelle de la Réserve ?

- Les limites d'âge :
 - elles sont fixées en fonction des catégories du personnel,
 - elles varient de 45 à 60 ans.
- Les ex-militaires d'actives :
 - lorsqu'ils sont pensionnés au terme de leur carrière, ils peuvent, à leur demande, entrer dans la réserve,
 - suivant leur catégorie de personnel, il peuvent servir dans la Réserve jusque : 54, 56 ou 60 ans.
- Les ex-miliciens :
 - ils ont également des obligations qui résultent de l'engagement pris,
 - suivant leur catégorie de personnel, il peuvent servir dans la Réserve jusque : 45, 54, 56 ou 60 ans.
- Les Soldats et Caporaux :
 - actuellement, les obligations varient de 1 à 15 ans, suivant le nombre d'années prestées dans l'active et l'origine du personnel,
 - les militaires « court terme » en fin de service et les militaires démissionnaires ont 10 ans d'obligations dans la Réserve.

Pour plus d'informations vous pouvez consulter :
www.mil.be/reserve/concept

OTAN : transformer les forces armées pour lutter contre le terrorisme

Ce texte est extrait d'un nouveau portail (www.terrorisme.net), mis en ligne en août 2002 par un cabinet suisse d'analyse stratégique. Ce site a pour vocation de prêter attention notamment aux questions relatives au terrorisme. L'adresse du site restera disponible à la page "Liens" du website du CRORLg.

Une conférence de haut niveau entre l'OTAN et la Russie qui s'est tenue le 9 décembre 2002 à Moscou portait sur la transformation des forces armées pour lutter contre le terrorisme. Conclusion: il est vital de créer des forces mobiles, bien entraînées et bien équipées.

Le vocabulaire de la "guerre contre le terrorisme" a des conséquences. Qui dit "guerre" dit non plus simplement lutte contre une menace criminelle, mais appel aux moyens utilisés par les Etats dans des conflits - et donc aux forces armées également. Nous commençons seulement à prendre la mesure des implications du 11 septembre 2001 et des réactions qui ont suivi ces attentats pour les nouvelles missions confiées aux forces armées, dans un contexte de redéfinition de l'après-guerre froide. Même si certains observateurs s'interrogent sur l'adéquation du recours à ces moyens...

Le sujet était en tout cas d'actualité lors de la conférence organisée le 9 décembre au ministère russe de la Défense. Elle portait sur les stratégies militaires en matière de lutte contre le terrorisme international.

Cette conférence a notamment permis à Lord Robertson, secrétaire général de l'OTAN, de prononcer une allocution sur le rôle des militaires dans la lutte contre le terrorisme. Il a commencé par souligner à cette occasion que beaucoup d'analystes, au cours des derniers mois, avaient mis l'accent sur les moyens non militaires de la lutte contre le terrorisme (lutte contre le financement du terrorisme, coordination policière, contrôles frontaliers, échanges dans le domaine du renseignement). Le secrétaire général de l'OTAN reconnaît bien sûr le rôle crucial de ces moyens. Mais l'on ne sera pas surpris de découvrir que Lord Robertson considère que les forces armées ont elles aussi un rôle important à jouer dans la lutte contre le terrorisme.

Il est cependant intéressant d'examiner les raisons qu'il avance ainsi que les conséquences qu'il en tire pour les militaires.

Tout d'abord - souligne Lord Robertson - la distinction entre guerre et terrorisme s'estomperait. Des groupes comme Al Qaida opèrent, estime-t-il, à un plus haut niveau que le terrorisme classique, sans parler du risque de voir des groupes terroristes s'emparer d'armes de destruction massive.

Second argument: la distinction entre sécurité intérieure et sécurité extérieure s'estompe également. La "*division du travail*" entre forces de police et forces armées n'est donc plus complètement pertinente.

Troisièmement, les seules mesures défensives ne suffiront parfois plus pour protéger la population contre des attentats terroristes. Il faudra parfois déployer des moyens militaires pour réagir de façon offensive contre des réseaux terroristes, comme cela a été le cas en Afghanistan.

Conclusion: *"La mission du siècle dernier [pour les forces armées] – la défense du territoire – est périmée et déplacée. Nous devons radicalement re-définir ce que les militaires doivent faire si nous voulons efficacement faire face aux nouveaux défis d'aujourd'hui."*

Il en découle trois rôles pour l'instrument militaire dans la lutte contre le terrorisme:

- 1. Antiterrorisme** : des mesures défensives pour réduire la vulnérabilité lors d'attaques contre la population, le territoire, l'infrastructure et les systèmes d'information et de communication.
- 2. Contre-terrorisme** : mesures offensives pour détecter, prévenir et interdire des activités terroristes.
- 3. Gestion des conséquences** : mesures pour limiter les conséquences d'attentats terroristes et apporter le soutien nécessaire aux autorités civiles après de tels attentats (en particulier s'ils impliquent le recours à des armes chimiques, biologiques, radiologiques ou nucléaires).

Cela exige des forces légères et mobiles, bénéficiant d'un soutien stratégique aérien et maritime ainsi que d'un équipement moderne (communications, etc.). Et cela exige également un entraînement adéquat. Pas simplement pour éliminer des foyers terroristes, mais pour agir de la façon qui convient dans les contacts avec les autorités civiles et la population. Un usage *"disproportionné ou inapproprié"* de la force peut aller en sens contraire des objectifs poursuivis.

"Les forces armées d'hier – avec leurs innombrables chars, leurs QG fixes et leurs soldats statiques – ne sont pas seulement inutiles face à ces nouvelles menaces. Elles détournent les maigres ressources de défense qui devraient être affectées aux tâches urgentes de modernisation", a souligné Lord Robertson.

La sommet de l'OTAN à Prague (21-22 novembre 2002) a approuvé un concept militaire de défense contre le terrorisme, a rappelé le secrétaire général de l'organisation. L'OTAN entend donc soutenir les efforts internationaux de lutte contre le terrorisme. La modernisation des forces militaires de l'OTAN est présentée comme s'inscrivant dans ce cadre. Lord Robertson a également évoqué le force de réaction de l'OTAN, qui devrait être capable d'entrer en action dans des délais très brefs. La structure de commandement sera également simplifiée.

Un autre aspect de l'activité de l'OTAN dans la lutte contre le terrorisme touche la coopération avec d'autres pays, *"à commencer par la Russie"*. La lutte contre le terrorisme est donc également présentée comme l'un des moyens permettant à la Russie de trouver sa place dans la *"communauté euro-atlantique"*.

http://www.terrorisme.net/info/2002/059_nato_armedforces.htm

Initiation pratique à la lecture des cartes

Samedi 05 avril 2003



Une après-midi d'activités sur le terrain ouverte à tous; **familles**, **petits** et **grands** !

dans les Bois d'Esneux, ce sera l'occasion d'apprendre...

de se tester...

de marcher ensemble...

ne manquez pas d'y participer...

vous ne le regretterez pas !

Date : le samedi 05 avril 2003 (après-midi).

Lieu de rendez-vous : **Esneux** – **avenue Montéfiore** – au niveau de la Statute Montéfiore (venant de Liège, après avoir passé le pont d'Esneux, prendre directement à droite, vous êtes dans l'avenue Montéfiore).

Heures :

- rendez-vous pour les organisateurs : à 12 heures 30 ;
- rendez-vous pour les participants : à 13 heures ;
- Fin des activités à Esneux : 17 heures 30.

Tenues :

- pour les militaires : nouvelle tenue de campagne ;
- pour les civils : tenue de marche ... tenir compte de la météo !

Matériel à emporter (si à disposition) :

- boussole ;
- porte-carte (pochette plastique) ;
- rapporteur ;
- de quoi prendre note : papier, crayon ou porte-mine, gomme.

Programme :

- briefing ;
- marche d'orientation ;
- BBO de fin.

PAF : **5,00 €** par personne, à virer au compte 001-0627813-08 de Cercle Offr Res LIEGE-4000 LIEGE – En communication : « **Activité du 05 avril 2003** ».

Inscriptions: **AVANT le 28 mars 2003**

Compétition Nationale des Cadres de Réserve Koksijde, le 25 avril 2003

Dates : du **vendredi 25 avril** en soirée au **dimanche 27 avril** 2003 après-midi.

Lieu : Base de Koksijde.

Programme : lecture des cartes et orientation, boating, épreuves théoriques et pratiques, piste d'obstacles, armement, reconnaissance de matériel, premiers soins, natation, Etat-Major,.... un programme varié et accessible à tous.

PAF : une participation aux frais sera demandée pour couvrir les divers repas.

Comment participer ? : comme organisateur pour la tenue des stands ou comme compétiteur.

Inscriptions : **AVANT le 12 mars 2003**



Challenge Hivernal de Tir Saive, le 09 novembre 2002

Les participants ont fait preuve de leur adresse au fusil FNC et au pistolet GP tant dans des tirs de précision que dans des tirs de combat ou contre la montre (autant de coups en autant de secondes). Mais l'aptitude des tireurs était également mise à rude épreuve dans d'autres disciplines qui requièrent de l'adresse et un bon coup d'œil ; à savoir le tir à l'arc et le lancement de grenades inertes. Pour départager les plus habiles, notre équipe d'organiseurs avait prévu également le démontage et le remontage de campagne, chronométrés, des deux armes utilisées lors des tirs au stand ainsi que de la Minimi.

Il faut bien avouer que le temps n'était pas vraiment de la partie, puisque nous avons été largement et copieusement arrosés durant toute la journée, avec cependant de temps en temps une petite éclaircie... mais comme la pluie du matin n'arrête par le pèlerin, elle arrête encore moins les tireurs dans leur bonheur... de tirer !

Nous avons eu le plaisir d'organiser cette activité pour une bonne cinquantaine de fines gâchettes tant Officiers que Sous-Officiers, de la Province de Liège et d'autres contrées éloignées de notre belle province.

Vous découvrirez les résultats complets page suivante.

La Brigade Para-Commando – objectif 2015

Un petit bout d'histoire ...

1942, les troupes alliées sont engagées sur tous les fronts. Les combats font rage.

Une vingtaine de Belges décide de rejoindre les troupes aéroportées britanniques. Après l'entraînement, le 8 mai, ils reçoivent leurs ailes, portent le béret rouge et forment la première unité parachutiste belge, la Belgian Parachute Company.

Dans le même temps, d'autres compatriotes s'engagent au sein des commandos.

Le 7 juillet, le Capitaine Georges Danloy prend le commandement de la « 4 Troop of the Inter-Allied Commando » qui arbore le béret vert.

Tout au long du conflit, on retrouvera ces unités engagées en Italie, en Yougoslavie, en France, aux Pays-Bas et, bien sûr, en Belgique avant de pénétrer en Allemagne.

Les volontaires affluent, ce qui permet la réorganisation des unités en petits régiments.

De retour en Belgique, ces deux régiments incorporent leurs premiers miliciens. Les centres de formation s'ouvrent à Marche-les-Dames (commandos) et à Schaffen (parachutistes).

En 1951, les deux régiments prennent leur dénomination actuelle : 1^{er} Bataillon de Parachutistes et 2^{ème} Bataillon de Commandos.

En 1952, les deux unités sont regroupées pour former le Régiment Para-Commando sous le commandement du Lieutenant Colonel Danloy.

En fonction des missions et des restructurations, d'autres unités ont été créées au sein du Régiment.

Le 1^{er} novembre 1991, le Régiment devient la Brigade Para-Commando.

Prêt en toute occasion

Au Congo, lorsque les troubles éclatent, les unités Para-commandos sont chargées de maintenir l'ordre et de protéger les ressortissants belges restés sur place. Après l'indépendance du pays en 1960, ils interviendront encore à maintes reprises.

On retrouve nos bérets rouges et verts au Niger, en Haute-Volta, en Ethiopie, en Iran,... pour des missions humanitaires.

Ce sont encore les unités Para-Commandos qui paient un lourd tribut aux opérations de soutien de la paix de l'ONU. Déjà en Corée où de nombreux Para-commandos belges se mettent en évidence au cours de combats que livre le contingent belge aux côtés des troupes de l'ONU, mais plus tard, en Somalie, et surtout au Rwanda, le 7 avril 1994.

Dans le cadre de la mission de maintien de la paix au Kosovo (KFOR) à laquelle participe la Belgique, la Brigade Para-commando fournit régulièrement des détachements.

Et aujourd'hui ...

Aujourd'hui, la Brigade Para-commando est en pleine restructuration, conséquence directe du plan de modernisation de la Défense. Dans ce cadre, elle met en œuvre des capacités qui seront assemblées au gré des missions pour constituer une force répondant de manière optimale aux besoins. Cette nouvelle structure essentiellement modulaire repose sur trois capacités fondamentales, à savoir : le commandement, le combat et l'Appui. Une telle évolution va de pair avec un changement de mentalité.



Objectif 2015

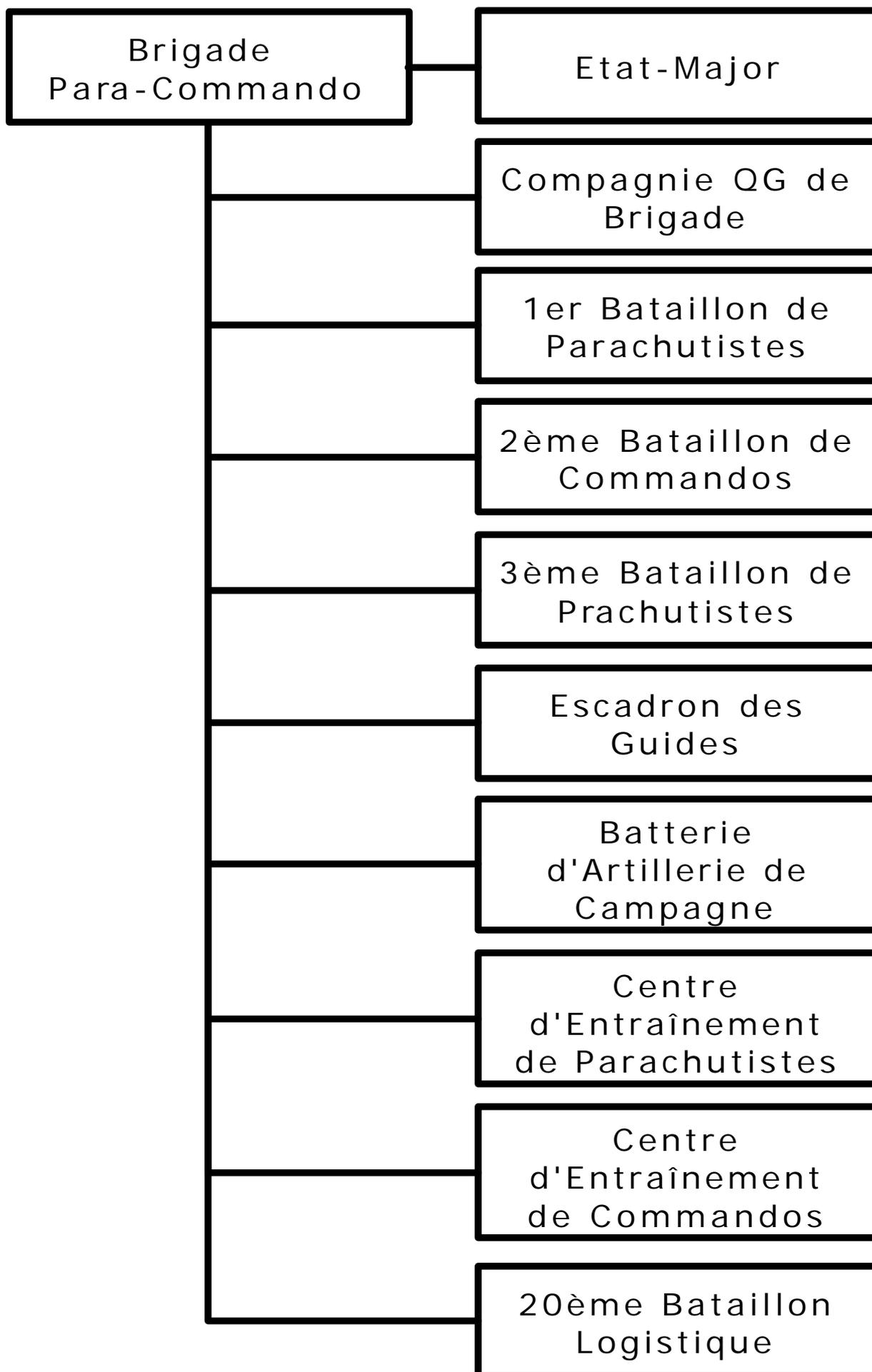
La Brigade Para-Commando 2015 est, à côté des deux brigades mécanisées, la troisième unité de la Composante Terre. Cette grande unité, légère et parachutable, va évoluer, dans la nouvelle structure, vers une unité légère, aéromobile, mieux protégée et à capacité de parachutage restreinte.

Cette Brigade comptera trois bataillons d'infanterie légère (le 1^{er} Bataillon de Parachutistes à Diest, le 2^{ème} Bataillon de Commandos à Flawinne et le 3^{ème} Bataillon de Parachutistes à Tielen), un escadron de reconnaissance (l'Escadron des Guides à Lombardsijde), une batterie d'artillerie de campagne (Batterie AC à Brasschaat) et un bataillon logistique d'appui direct (le 20^{ème} Bataillon Logistique à Heverlee).

Un Etat-Major de Brigade et la Compagnie Quartier Général complètent la Brigade.

L'Etat-Major n'est guère modifié ; la compagnie quartier général est responsable de plusieurs activités logistiques et de la gestion du personnel.

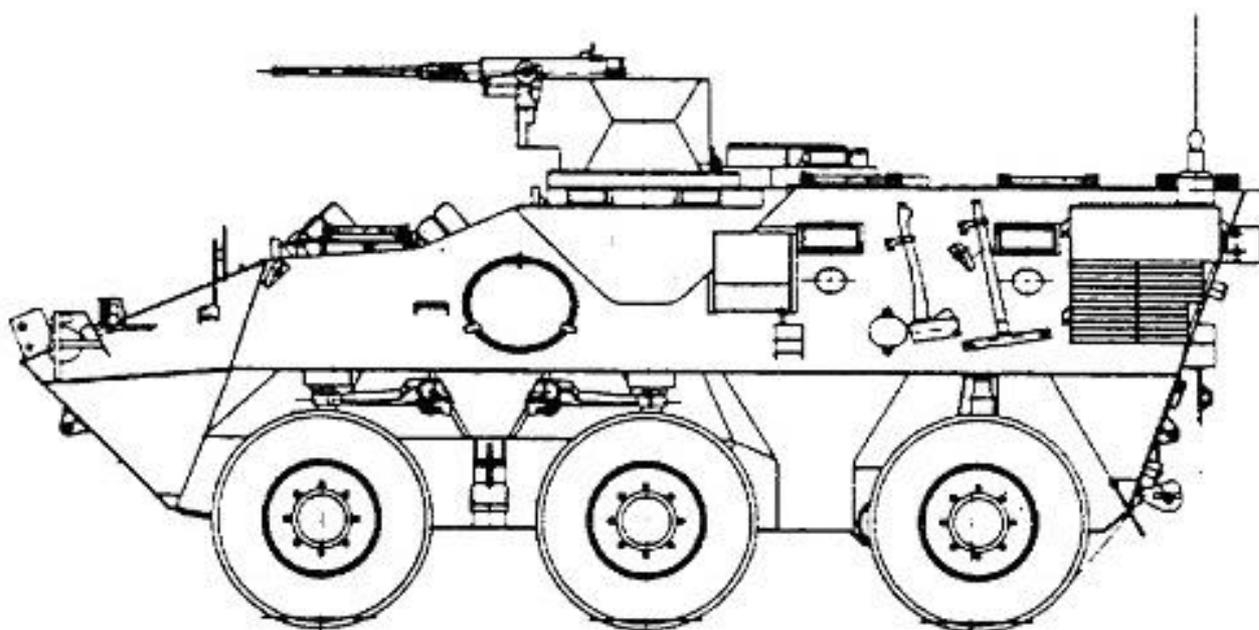
La Brigade dispose également de deux centres spécifiques d'entraînement (à Marche-les-Dames pour les Commandos et à Schaffen pour les Parachutistes). Ceux-ci subiront entre 2002 et 2005 une petite réorganisation pour améliorer leur efficacité.



Grâce à cette structure, la Brigade Para-commando 2015 garde sa capacité d'exécuter ses différentes missions, comme par exemple les opérations défensives sur un terrain approprié durant un conflit de haute intensité, la participation à des opérations dans le cadre d'une gestion de crise, le rapatriement des compatriotes menacés et la participation à des opérations humanitaires.

La caractéristique aéromobile sera confirmée par l'achat d'hélicoptère de transport qui permettront le mouvement en une seule vague d'une compagnie de fusiliers.

L'aspect protection, quant à lui, a été réalisé par la mise en œuvre des véhicules Pandur qui ont déjà fait leurs preuves, notamment dans le cadre d'opération de maintien de la paix.



Retrouvez l'agenda complet des activités militaires belges
sur notre site web :

<http://users.skynet.be/crorlg>

Révolution dans les affaires militaires (II)

Lt (R) Paul SCIMAR

Ce texte est extrait du rapport spécial sur *Les Technologies naissantes et leur impact sur le contrôle des armements et la non-prolifération* de la commission *Sciences & Technologies* de l'Assemblée parlementaire de l'OTAN [AU 223 STC (01) 9], octobre 2001.

Les technologies

Les technologies naissantes trouvent leur origine dans une vaste gamme de disciplines. Certaines de ces technologies se trouvent déjà à un stade de développement, même si elles peuvent sembler futuristes.



Ainsi, le laser tactique à haute énergie israélo-américain (*Tactical High Energy Laser - THEL*) a intercepté avec succès un missile test en juin 2000, test réitéré avec succès en septembre 2000. Les États-Unis construisent actuellement un prototype de laser aéroporté qui consiste en un laser de grande puissance monté sur un Boeing 747. Le premier test contre un missile balistique est prévu pour cette année. Le département de la Défense des

États-Unis a créé le *High Energy Laser Joint Technology Office* en juin 2000 pour accélérer le développement des efforts déployés par différents services armés en vue de mettre au point des armements laser.

D'autres progrès technologiques dans les domaines des senseurs, des communications et des matériaux voient le jour dans les nouveaux systèmes militaires.

D'autres technologies relevant encore du domaine de la recherche sont susceptibles d'avoir des applications militaires et civiles de portée considérable. La physique quantique, par exemple, pourrait révolutionner le traitement de l'information selon des modalités qui pourraient avoir un impact majeur sur la conception des armements, le codage et les communications. La nanotechnologie – la production de dispositifs microscopiques – pourrait assurer de nouvelles méthodes de neutralisation des équipements militaires.

Enfin, de nouvelles technologies sont en cours de développement pour ce que l'on appelle des "armes non létales" telles que les mousses collantes, les dispositifs acoustiques, les substances antitraction, les superadhésifs et les pistolets hypodermiques électriques antipersonnel.

Les armes non létales

La catégorie des *armes non létales* (ci-après '*NLW*' pour *non lethal weapons*) comprend une vaste panoplie de technologies disparates d'armement qui ont une série d'effets différents. Le département de la Défense des États-Unis (DoD) définit les armes non létales comme étant des "armes discriminatoires, expressément conçues et utilisées pour neutraliser la capacité d'hommes ou de matériels, tout en minimisant les pertes et les dommages non désirés pour les biens et l'environnement". Certaines des *NLW* les plus fréquemment mentionnées comprennent des agents acoustiques (infrasons et technologies paralysantes), des agents biologiques et médicaux (substances handicapantes et sédatives), chimiques (substances adhésives, corrosives et fragilisantes), des armes électromagnétiques (lasers et micro-ondes). Il est important de noter que, dans la plupart des cas, l'usage de la notion de *NLW* ne signifie pas nécessairement l'absence totale de pertes occasionnées par ces armes.

En 1998, un programme conjoint sur les armes non létales a été créé aux États-Unis, suite à une initiative prise par le Congrès en 1996. Son but était de fournir au DoD un programme intégré et coordonné en matière d'armes non létales. *L'US Marine Corps* est le mandataire exécutif du projet, coordonné par la *Non-Lethal Weapons Directorate*. Le programme a pour objectif d'élargir l'éventail des réactions et des options à la disposition des principaux dirigeants et décideurs politiques et militaires et d'apporter des capacités d'engagement flexibles et sélectives contribuant à l'accomplissement de la mission et présentant une utilité dans des opérations de combat menées dans le cadre d'un théâtre de guerre majeur (MTW) et dans l'exécution d'opérations militaires autres que la guerre (*MMOTW - Military Operations Other Than War*).



En 2000, le budget américain de la recherche affecté aux armes non létales était de 24 millions de dollars. Dans le domaine de la recherche et du développement, l'une des institutions pionnières est le *Non-Lethal Technology Innovation Center*, basé à l'université de New Hampshire.

Des armes non létales sont déjà utilisées ou à tout le moins testées, dans le cadre de diverses opérations. Les Marines américains par exemple utilisent un type de mousse capable de neutraliser des équipements métalliques. Ils développent actuellement le *Vehicule-Mounted Active Denial System* (VMADS), un champ énergétique semblable aux micro-ondes, qui crée une sensation comparable à celle que l'on éprouve lorsqu'on a une ampoule. Ce système fait appel à un émetteur-récepteur pour envoyer sur une cible une onde énergétique de la taille d'un millimètre. Utilisée à très petites doses, l'arme ne laisse pas de séquelles à long terme. Ces armes pourraient être uti-

lisées pour déloger des populations ou pour neutraliser l'ennemi pendant une opération. Leur développement a été entamé il y a plus de dix ans et a déjà nécessité 40 millions de dollars d'investissement. Un prototype pourrait être prêt depuis fin 2001.

Le Pentagone développe également une bombe puante, qui aurait pour effet de repousser des troupes ennemies ou des foules déchaînées. Les chercheurs qui développent cette bombe rappellent qu'il existe une corrélation entre la peur et une odeur désagréable, parce que toutes les deux activent des tissus au cœur du cerveau.

Le ministère de l'Intérieur et de la Défense du Royaume-Uni et l'Agence DERA (*Defence Evaluation and Research Agency*) effectuent déjà des tests sur les *NLW*. La police britannique a ainsi commencé à tester un pistolet à colle ; ce pistolet tire une balle contenant de la colle comprimée : au moment de l'impact, la colle gonfle pour atteindre jusqu'à 30 fois son volume initial et recouvre les manifestants, entravant ainsi leurs mouvements et, donc, leur progression.

Les Forces armées françaises développent et testent, elles aussi, leurs propres *NLW*. Dans un article paru en 1999 dans la revue de défense française *Les cahiers de Mars*, le chef d'Etat-Major français plaide en faveur de l'utilisation des *NLW* dans les opérations militaires. L'armée française s'intéresse aux *NLW*, écrit-il, essentiellement comme instruments de défense et comme substitut aux mines antipersonnel interdites. En fait, selon la définition du ministère français de la Défense, les *NLW* devraient avoir comme objectif spécifique "d'empêcher une action physique humaine et d'annihiler la fonctionnalité psychologique jusqu'à un point de neutralisation : leurs effets devraient être autant que possible limités, réversibles et sans séquelles". La Délégation générale pour l'armement (DGA) travaille sur un plan à 30 ans concernant les futures opérations militaires. Ce plan préconise le recours à des techniques et à des armes susceptibles de minimiser autant que possible les pertes. Les laboratoires d'armements de la DGA à Gramat expérimentent actuellement quelque 50 types de *NLW* différents, y compris des colles, des filets, des pistolets électriques, des grenades aveuglantes, des gaz neutralisants non létaux, des pistolets à micro-ondes et des balles molles de gros calibre non explosives.

L'OTAN aussi élabore une politique globale relative aux *NLW*. En effet, les *NLW* sont des armes qui ont expressément été conçues et développées pour annihiler la capacité ou repousser des personnes, avec une faible probabilité de décès ou de lésion permanente, ou pour neutraliser un équipement, avec des dommages ou un impact non désirés minimaux sur l'environnement. L'Organisation considère les *NLW* comme un complément aux armes, devant permettre à ses forces d'atteindre leurs objectifs dans le cadre de missions militaires, de limiter l'escalade, d'améliorer la protection des troupes ou de repousser des personnes. L'OTAN ne considère cependant pas les *NLW* comme un facteur susceptible de limiter l'aptitude du commandant à décider d'une action d'autodéfense, pas plus qu'elles ne posent des normes ou des restrictions complémentaires à l'usage de la force.

Non létales mais...

Alors que le développement d'armes non létales est alimenté par le désir de minimiser les blessures et, dans certains cas, par un dégoût pour la violence, certaines de ces technologies n'en soulèvent pas moins d'importantes questions d'ordre humanitaire. Ces questions sont actuellement à l'étude au sein d'organisations internationales telles que le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) et les Nations unies.

Chaque classe de *NLW* soulève des questions juridiques différentes selon la convention qui régit son utilisation – y compris, de manière non exhaustive, la Convention sur les armes biologiques, la Convention sur les armes chimiques, la Loi sur les conflits armés (*Law of Armed Conflict – LOAC*) et la Convention sur les armes inhumaines.

Les planificateurs militaires américains aimeraient dès lors que ces traités fassent l'objet d'une révision afin d'obtenir le feu vert pour le développement de nouvelles formes de *NLW*.

Le Comité International de la Croix Rouge (CICR) a étudié les répercussions d'armes non létales sur la santé et les modalités d'utilisation de ces armes à la lumière des lois humanitaires internationales. Selon ses conclusions, toutes les références aux armes "létales" et "non létales" impliquent une simplification excessive et sont donc trompeuses. Des *NLW* comme les mousses collantes, les infrasons et les ondes électromagnétiques peuvent avoir des effets sur la santé, en fonction des circonstances dans lesquelles elles ont été déployées ou de leur combinaison éventuelle avec des armes conventionnelles existantes.

Le CICR a également insisté sur le fait que l'usage militaire des *NLW* contre des civils pourrait saper les normes du droit international relatives aux conflits armés, ainsi que la Convention sur les armes chimiques de 1993 et le Protocole de Genève de 1925. Le CICR a recommandé que les efforts actuels visant à intégrer des *NLW* aux opérations tiennent compte des conséquences qu'un tel développement pourrait avoir au plan juridique, sanitaire et tactique.

De son côté, *Human Rights Watch (HRW)* se déclare préoccupée par certains types d'armes non létales actuellement en développement. L'organisation ne prend pas position quant aux armes non létales en soi, mais examine des programmes d'armements spécifiques afin d'en vérifier la conformité par rapport aux législations nationales concernées et au droit humanitaire international. L'association suit, entre autres, de manière particulièrement active le développement des armes acoustiques et à micro-ondes, ainsi que celui des lasers aveuglants. *HRW* est convaincue que les armes acoustiques devraient faire l'objet d'un examen juridique et humanitaire complet, avant que les États ne soient autorisés à poursuivre leurs programmes de développement actuels. Si les armes acoustiques ne sont pas létales ni conçues pour entraîner délibérément la surdité, elles risquent néanmoins, si elles sont propagées aux fréquences adéquates, de provoquer des lésions physiques permanentes, sans parler de l'interférence avec le système nerveux central.

Le débat sur les armes non létales est en train de gagner aussi rapidement les services de police nationaux aux États-Unis et en Europe, où ces technologies soit ont déjà été adoptées soit sont sur le point de l'être par une fraction toujours plus importante d'unités. Dans de nombreux cas, la technologie en question ne représente pas une nouveauté mais jusqu'à présent, elle n'était utilisée que par des groupes restreint.

Conclusion

Les armes non létales dont il a été question ici peuvent de toute évidence avoir des applications utiles dans des opérations militaires et de police. Qui plus est, c'est un domaine où les Européens pourraient compenser certaines de leurs inégalités technologiques par rapport aux États-Unis. Malgré cela, il est capital que la communauté internationale poursuive l'étude des effets des armes non létales sur la santé et voie comment celles-ci pourraient être utilisées à la lumière des lois humanitaires internationales et des accords multilatéraux sur le contrôle des armements. Mais la Communauté doit également analyser les implications juridiques, sanitaires et tactiques des efforts menés actuellement pour intégrer des *NLW* dans des opérations. Et enfin, elle doit reconnaître la notion de "blessure superflue et souffrance inutile" et procéder à des examens juridiques lorsque les utilisateurs étudient, développent, acquièrent ou adoptent toute arme nouvelle.

Dans un article publié dans le magazine *Wired*, on peut lire que "les technologies du XXI^e siècle – génétique, nanotechnologie et robotique – sont tellement puissantes qu'elles ouvrent la voie à toute une série de nouvelles catégories d'accidents et d'abus. Mais ce qui est le plus dangereux, c'est que pour la première fois, ces accidents et ces abus sont largement à la portée d'individus ou de petits groupes. Ces technologies ne nécessitent pas de grosses installations ni des matières premières rares. La connaissance suffira pour que quelqu'un puisse les utiliser. Il faut donc envisager non seulement la possibilité de voir se développer des armes de destruction massive, mais aussi des systèmes de destruction de masse basés sur l'intelligence (*KMD – knowledge-enabled mass destruction*), sans oublier que ce potentiel de destruction est considérablement amplifié par la puissance du phénomène d'auto-réplication".



Malgré la restructuration, notre cercle reste dynamique et vous propose les activités suivantes.

Comme vous pouvez le constater, celles-ci seront plus tournées vers les familles et ne seront pas couvertes par ordre de marche.

Samedi 05 avril après-midi : Initiation à la lecture de carte

Pour vos enfants et leurs copains à partir de 10 ans.

Accompagné d'un coach, apprendre à utiliser une carte d'état-major et une boussole dans le superbe cadre naturel de notre province.

Dimanche 29 juin à midi : Barbecue des familles

Le traditionnel barbecue des familles à SPA (musée de la forêt).

Se retrouver en famille autour d'un feu et d'une assiette bien garnie.

Profiter de l'air pur de SPA.

Vendredi 29 août en soirée : Dropping nocturne

Dropping nocturne annuel pour se perfectionner.

Samedi 30 août toute la journée : Journée rocher

La traditionnelle et unique journée d'initiation escalade.

Se mesurer au rocher, maîtriser les techniques de descente et d'escalade. Partager, conseiller, s'émerveiller sur les prouesses de nos jeunes.

Et enfin, partager un BBQ en fin de journée.

En septembre : Parcours VTT

Soit dans notre province, avec différents niveaux de difficulté ;

Soit jumelé avec la journée portes-ouvertes à LANDEN.

Plus d'info dans un prochain Info-Flash

Cercle Royal des Officiers de Réserve de la Province de Liège

Quartier Médecin-Lieutenant JONCKER

Rue Saint-Laurent, 79 – 4000 Liège

Tél. : 04/220.84.93 – Fax : 04/220.84.95

GSM : 0475/45.51.93

<http://users.skynet.be/crorlg> – e-mail : paul.scimar@skynet.be

PERMANENCES AU CERCLE

Lundi de 08h00 à 12h00

Mercredi de 13h00 à 16h30

Vendredi de 13h00 à 16h30

COMPTES FINANCIERS

Compte général (cotisations) : 000-0393686-60

Cotisation annuelle : 15 €

Compte branche 3 (Activités) : 001-0627813-08

QUELQUES ADRESSES UTILES (avant réorganisation)

URNOR : Rue des Petits Carmes, 24 – 1000 Bruxelles – 02/701.38.15

EM Prov Liège : Avenue Rogier, 17 – 4000 Liège – 04/220.83.78

HRG-CC Res LC : Qu Reine Elisabeth, Rue d'Evere – 1140 Bruxelles – 02/701.48.25

COMOPSAIR : Qu Reine Elisabeth, Rue d'Evere – 1140 Bruxelles – 02/701.56.86

COMOPSSNAV : Qu Billet, de Bruynestraat, 125 – 8310 Brugge – 050/36.79.33

COMOPSMED : Qu Reine Elisabeth, Rue d'Evere – 1140 Bruxelles – 02/701.73.31

EMI 22 : Qu Landen, Hannuitse Steenweg, 80 – 3400 Landen – 011/83.16.31

Mil Shop (4Bn Log) : Camp Roi Albert, Route de Liège – 6900 Marche – 084/32.63.77

RESPONSABLES REVUE

Editeur responsable : Pha Cdt (Hre) Jean-Claude VUEGHS
Rue de Boncelles, 30 à 4102 Ougrée – Tél/Fax : 04/337.16.76

Mise en page : Lt (R) Paul SCIMAR

Les articles n'engagent que la responsabilité de leur(s) auteur(s).

Diffusion restreinte : l'emploi ou la détention irrégulière de ce document expose à des poursuites judiciaires, spécialement du chef des articles 118, 119, 120 et suivant du Code pénal